

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2018

**Date de la convocation** : 20/03/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

29 MARS 2018

**Etaient présents:**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir** : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **COHESION SOCIALE – Réussite Educative** : Demande de subvention pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) a pour objectif de mettre en œuvre, pour les enfants et les jeunes de 2 à 18 ans présentant des signes de fragilité, des parcours d'accompagnement personnalisés, construits avec les parents et prenant en compte la globalité de la situation de l'enfant. Pour les enfants de 2 à 16 ans, le PRE est co-financé par l'Etat par le biais du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

En 2017, 263 enfants de 2 à 16 ans ont bénéficié d'un parcours personnalisé défini avec les parents. Ces parcours sont composés d'actions dans le domaine de l'éducation, de la santé, du scolaire, de l'ouverture culturelle, de la parentalité...

Le PRE développe également des actions spécifiques telles que des ateliers réussite éducative (ateliers en petit groupe de 5 enfants maximum pour développer la confiance en soi, l'ouverture), des ateliers communication pour permettre aux enfants allophones de jouer avec les mots en français, des parcours éducatifs pour les collégiens temporairement exclus de leur établissement scolaire, des parrainages avec les clubs services de Vienne pour des jeunes de 3ème.

Auparavant porté par un Groupement d'Intérêt Public, le PRE est porté par la collectivité depuis le 30 décembre 2017.

Dans ce cadre, il est proposé de demander une subvention de 150 000 € à l'Etat par le biais du Commissariat Général à l'Egalité des Territoire (CGET), pour le financement de la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission Emploi-Insertion-Réussite Educative du 8 mars 2018,

**VU** la délibération 17-195 du 16 novembre 2017 de ViennAgglo,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE**, la sollicitation auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoire (CGET) d'une subvention pour le co-financement de la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.


**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le 30 MARS 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS